



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du seize juillet deux mil quatorze, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Madame Denise KATRA, Maire-Adjointe, Mesdames Maité BRUYNOOGHE, Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Alain ZEGRE, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME est excusé donne procuration à Monsieur le Maire.

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Marc JONAS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu (après lecture) du trois juin deux mille quatorze et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du trois juin deux mille quatorze est adopté à l'UNANIMITE. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante minutes.

=====

Délibération 14-07-44

Autorisation d'Ester devant la cour d'Appel

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une affaire qui concerne la construction de la salle polyvalente, un litige entre le maitre d'œuvre et la commune. Le maitre d'œuvre réclamait un coût supplémentaire pour lequel la commune n'était pas d'accord; Monsieur le Maire demande donc l'autorisation d'ester devant la cour administrative d'appel de Douai.

A la question de Monsieur Alain ZEGRE, Monsieur le Maire répond que la commune doit payer un avocat mais que l'assurance rembourse.

Madame Denise KATRA confirme que la commune doit répondre et ester devant la cour d'appel et que si le fond est bon, la commune a toutes ces chances de gagner. Monsieur Benoit BECQUET demande si la commune est représentée par le même avocat. Monsieur le maire confirme. Madame Murielle DELEZOIDE demande plus précisément l'objet du litige. Monsieur le Maire explique : » élu en 2001, le dossier était bouclé. J'ai demandé un délai supplémentaire pour étudier ce dossier, et pendant 2 ans je n'ai plus eu de nouvelles. De plus, du Francs, nous sommes passés à l'Euro, le coût de la salle avait augmenté Environ 30 000 euros ; entre deux le cabinet du dessinateur a fermé et on nous réclamait une plus-value que je n'ai jamais voulu accepter. Certains travaux et principalement de finitions n'ont pas été achevés.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents
AUTORISE Monsieur le Maire à ester devant la cour administrative d'appel de Douai pour l'affaire concernant la salle polyvalente.

Délibération 14-07-45

TRANSFERT DES BIENS DE LA COMMUNE VERS LA CASO

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de transférer les biens (principalement la carte communale) de la CCRAVH dissoute au 31 décembre 2013, ces biens transférés à Bayenghem lez Eperlecques, pour les transférer à la CASO ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition entre la commune et la CASO.

Délibération 14-07-46

RECRUTEMENT D ANIMATEURS

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à recruter pour la durée du mandat le nombre nécessaire d'animateurs pour le centre d'accueil de loisirs pour les vacances mais également dans le cadre des TAP

10 animateurs maximum

.Le Conseil ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter maximum 10 animateurs dans le cadre du centre d'accueil de loisir et les TAP

Informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Courrier du département concernant l'abolition des Conseils Généraux, un sondage indique entre autre que 80 % des habitants du Pas-de-Calais se disent attachés à leur Département.

Courrier du Président de la Fédération de Chasse informant que malgré le soutien des maires, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique a été majoritairement voté....

Rapport annuel d'activités 2013 du SIDEN SIAN - Noréade sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Centre d'accueil de loisirs fonctionne bien.

Monsieur le Maire a rencontré le Conseil Général pour la maison au carrefour RD943. Les services du Domaine vont évaluer la maison qui est bâtie sur 3400 m² de terrain ; un dossier sera présenté à la commission du Conseil Général.

La CASO installe des panneaux scolaires et les abris bus vont être numérotés, une demande auprès de la CASO va être faite pour buser un fossé face à l'abri bus rue d'helvelinghem. Seules les peintures au sol seront à la charge de la commune.

Une rencontre à eu lieu avec le responsable des transports Schoonaert afin que les bus ne stationnent plus à l'angle de la rue du communal et de la route de watten mais en face de l'arrêt prévu à cette effet 25 m plus bas.

Bonne journée à la Ducasse, Monsieur le maire remercie les volontaires qui pour certains sont de nouveaux élus.

Plans reçus en mairie pour l'installation de lignes électriques enterrées

Rythmes scolaires : déjà beaucoup de travail réalisé

Concernant la cantine quelques erreurs vont être modifiées prochainement

Madame Murielle DELEZOIDE demande si tout a été distribué, Monsieur Benoit BECQUET confirme cette distribution

Monsieur Sylvain IKET demande si le curage et le busage sont prévus rue d'Helvelinghem ? Monsieur le maire explique que c'est prévu en août.

Les essais de forage ont provoqué quelques inondations. Il reste tout le matériel, un courrier est en cours pour demander le démontage et revoir les conditions de leurs essais à l'avenir. Monsieur Willy SCHRAEN est intervenu lors de leurs essais, 550 m³ étaient débités alors que 400 m³ étaient prévus ; d'après les ouvriers présents, les problèmes d'inondation seraient provoqués par des fossés bouchés aux alentours d'une propriété.

Monsieur le Maire demande si une cérémonie particulière pourrait être organisée pour le centenaire du 11 novembre.

La CASO va proposer une vidéo surveillance pour les communes adhérentes. Monsieur Benoit BECQUET précise qu'il s'agit de matériel relativement cher. Monsieur le Maire répond que la CASO proposera de mutualiser la commande pour obtenir le meilleur prix.

Madame Denise KATRA informe qu'une visite de l'hôpital de Calais est prévue demain après-midi.

Monsieur le maire informe que la Fondation du Patrimoine a pris contact avec la mairie dans le cadre de la demande de subvention pour la réparation de la flèche de l'église

Monsieur le Maire clos la séance à vingt heures vingt minutes

Jean-Michel BOUHIN

Philippe LAVOGIEZ

Denise KATRA

Maité BRUYNOOGHE

Marie-Antoinette RAYMOND

Alain ZEGRE

Hervé DEBARRE

Marc JONAS

Murielle DELEZOIDE

Jennifer DELTOMBE

Benoît BECQUET

Willy SCHRAEN

Michel BRAME
(procuration)

Sylvain IKET

Vincent KERCKHOVE